

Magny les Hameaux, le 1^{er} février 2022**COMPTE RENDU SOMMAIRE****DU****CONSEIL MUNICIPAL DU 31 JANVIER 2022**

L'An deux mille vingt et deux, le Lundi 31 janvier, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en salle de festivités « Au Trait d'Union » à Magny-les-Hameaux, en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site de la commune, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A ADOPTÉ** le procès-verbal du Conseil Municipal du 13 décembre 2021.

- **A MODIFIÉ** le tableau des emplois toutes filières confondues comme suit :

Catégorie		Effectif	Durée hebdomadaire de service (TC : temps complet)
Filière Administrative			
Emploi de direction	Directeur général des services 2 000 à 10 000 habitants	1	TC
A	Attaché principal	2	TC
A	Attaché	4	TC
B	Rédacteur principal 1 ^{ère} classe	3	TC
B	Rédacteur principal 2 ^{ème} classe	1	TC
B	Rédacteur	7	TC
C	Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	5	TC
C	Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	8	TC
C	Adjoint administratif	8	TC
TOTAL Filière administrative		39	
Filière technique			
A	Ingénieur principal	1	TC
B	Technicien principal 1 ^{ère} classe	3	TC
C	Agent de maîtrise principal	2	TC
C	Agent de maîtrise	3	TC
C	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	6	TC
C	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	21	TC
C	Adjoint technique	37	TC
C	Adjoint technique	1	TNC (62,23%)
Total filière technique		74	
Filière sportive			
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 1 ^{ère} classe	1	TC
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1	TC
B	Educateur des activités physiques et sportives principal 2 ^{ème} classe	1	Temps partiel 70%
Total filière sportive		3	
Filière animation			
B	Animateur principal 1 ^{ère} classe	2	TC
B	Animateur principal 2 ^{ème} classe	5	TC
B	Animateur	5	TC
C	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	1	TC
C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	4	TC
C	Adjoint d'animation	28	TC
C	Adjoint d'animation	1	TNC (67,23%)
Total filière animation		46	
Filière Police municipale			
C	Brigadier-Chef principal	2	TC
C	Gardien Brigadier	2	TC
Total filière police municipale		4	
Filière médico-sociale			
A	Cadre de santé paramédical 1 ^{ère} classe	1	TC
A	Puéricultrice hors classe	1	TC

Vos courriers doivent être adressés à M. le Maire : Hôtel de Ville - BP 10033 - 78772 Magny-les-Hameaux Cedex

Tél. : 01 39 44 71 71 • Courriel : hoteldeville@magny-les-hameaux.fr

Retrouvez l'actualité municipale sur : magny-les-hameaux.fr • [facebook.com/MagnylesHameaux](https://www.facebook.com/MagnylesHameaux) • twitter.com/villemagny78 • www.instagram.com/villemagny78/ • www.pinterest.fr/communicati1409/ & notre application mobile officielle

Hôtel de Ville - 1 place Pierre Bérégovoy - 78114 Magny-les-Hameaux

A	Puéricultrice classe normale	1	TC
A	Educatrice Jeune Enfant	2	TC
B	Auxiliaire de puériculture 1 ^{ère} classe	2	TC
B	Auxiliaire de puériculture 2 ^{ème} classe	2	TC
C	ATSEM principal 2 ^{ème} classe	4	TC
	Total filière médico-sociale	13	
	Assistante maternelle	25	TC
B	Gestionnaire cuisinier assimilé rédacteur principal	1	TC
TOTAL GENERAL			205

- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat portant sur la protection sociale complémentaire destinée aux agents communaux.
- **A FIXÉ** la rémunération de chaque vacation sur la base d'un montant brut précisé dans le tableau ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

Tableau de rémunération		
Fonctions exercées	Montant brut horaire actuel	Montant Brut Horaire
Animateur ou intervenant : - ACM*, Jeunesse, Sport, Centre Social, Culture et Patrimoine, Billetterie, Événementiels, Technique	10,50 €	11,00 €

A PRÉCISÉ que les montants horaires brut adoptés dans la présente délibération et dans la délibération du 12 octobre 2020 ne comprennent pas l'indemnité de congés payés, qui est payée au vacataire, au terme de son contrat,

ET A DONNÉ tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les actes et documents afférant à cette délibération.

- **A PRIS ACTE** de la tenue du débat portant sur les orientations à retenir pour le budget primitif 2022.
- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits d'investissement ouverts au budget 2021 (hors restes à réaliser 2020), et non compris les crédits afférents au remboursement de la dette,
ET A OUVERT 25% des crédits du budget de l'exercice 2021 (hors restes à réaliser 2020) des dépenses réelles d'investissement dans l'attente du vote du budget primitif 2021, selon la répartition suivante :

	Chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »	Chapitre 21 « Immobilisations corporelles »	Chapitre 23 « Immobilisations en cours »
Budget primitif 2021 (hors restes à réaliser 2020)	100 000 €	1 275 000 €	5 171 881,74 €
Décision modificative n°1 exercice 2021	0 €	0 €	0 €
Crédits ouverts en 2021 (hors restes à réaliser 2020)	100 000 €	1 275 000 €	5 171 881,74 €
25% des crédits ouverts en 2021 (hors restes à réaliser 2020)	25 000 €	318 750 €	1 292 970,44 €

- **A VOTÉ** des avances sur subventions 2022, correspondant à trois douzièmes des subventions votées au Budget primitif 2021, pour les associations et établissements publics suivants :

Association ou établissement	Montant voté au BP 2021	Avance de 3/12èmes
MJC	50 000 €	12 500 €
Association Musicale de la Mérantaise	23 000 €	5 750 €
CCAS	150 000 €	37 500 €


ET A PRÉCISÉ que les crédits correspondants seront inscrits au Budget primitif 2022.

- **A DÉCIDÉ** d'adhérer au groupement de commandes permanent pour la dématérialisation des procédures,
A APPROUVÉ l'ensemble des clauses de la convention constitutive du groupement de commandes,
A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
A HABILITÉ le coordinateur du groupement de commandes à attribuer, signer et notifier les marchés publics et/ou accords-cadres passés dans le cadre du groupement,
A AUTORISÉ son représentant légal à prendre toutes les dispositions concernant les préparations, passations, exécutions et règlement des marchés et/ou accords-cadres à venir dans le cadre du groupement,
ET A DÉCIDÉ que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre du groupement et de l'ensemble de ses procédures seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

- **A ACCEPTÉ** le don d'un véhicule PEUGEOT 108, mis en circulation le 02 mars 2016, qui n'est plus utilisé par les services du Département,
A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer la convention de don avec le Département des Yvelines,
ET S'EST ENGAGÉ à assurer le véhicule auprès de l'assurance communale dès le jour du retrait.

- **A APPROUVÉ** les termes de la convention de partenariat avec l'association Maison Madeleine,
ET A AUTORISÉ Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous documents s'y rapportant.

- **A AUTORISÉ** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental des Yvelines une subvention globale de 4 500 € pour l'action « Bien dans ma peau » menée par la Ville et à signer toutes les pièces s'y rapportant,
A AUTORISÉ Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des co-financeurs pour cette action, à hauteur de 3 500 €,
ET A DIT que les dépenses des actions et les recettes seront inscrites au budget primitif 2022.


Le Maire
Bertrand HOUILLON

PS. Le registre des délibérations est à la disposition des personnes qui souhaiteraient le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie Centrale.